

Ordre des
Architectes

O A

FRANCOPHONE ET
GERMANOPHONE

ARCHI NEWS – 34

La hausse du coût des matériaux :
raisons et conséquences — **6**
La Chambre wallonne : être à
votre écoute et ne rien lâcher ! — **10**
Travaux de la Chambre des matières bruxelloises — **11**
L'Ordre des Architectes fête ses 60 ans — **13**
L'architecte fonctionnaire et ses incompatibilités — **16**
Les architectes belges du bout du monde :
Bernard Counson installé en Suisse — **20**



ARCHINEWS
Périodique trimestriel
numéro 34 | 02 / 2023
ÉDITEUR RESPONSABLE
ORDRE DES ARCHITECTES
Conseil francophone et germanophone
E.R. Philippe Meilleur
Glaverbel Building – Rez F
Chaussée de la Hulpe 166/26
1170 Bruxelles
communication@ordredesarchitectes.be
www.ordredesarchitectes.be

2023,

ANNÉE D'ÉLECTIONS :
VOTRE VOIX COMPTE

WANTED

ENVIE DE VOUS INVESTIR :

SOYEZ

CANDIDAT !

Édito 5

Actu

La hausse du coût des matériaux :
raisons et conséquences 6
La Chambre wallonne : être
à votre écoute et ne rien lâcher ! 10
Travaux de la Chambre
des matières bruxelloises 11

People

Catherine Bartholomé 12

Actu

L'Ordre des Architectes fête
ses 60 ans 13

Étranger

Les architectes belges du bout
du monde : Bernard Counson,
installé en Suisse 14

Juridique

L'architecte fonctionnaire
et ses incompatibilités 16

People

Jean-Louis de Schaetzen
van Brienen 17

Actu

Budget 2023 : ce qu'il faut savoir 18

OAfter

Amalia Varesi 20

Du côté de chez vous

22

ARCHINEWS

Magazine trimestriel
numéro 34 | 02 / 2023

ÉDITEUR RESPONSABLE

ORDRE DES ARCHITECTES

Conseil francophone et germanophone
Philippe Meilleur,
Glaverbel Building – Rez F
Chaussée de la Hulpe 166/26
1170 Bruxelles
communication@ordredesarchitectes.be
www.ordredesarchitectes.be

COMITÉ DE RÉDACTION

Stéphanie Ameels
Catherine Bartholomé
Céline Cissé
Laurie Contor
Alain Desmytter
Frédéric Lapôte
Jean Thiry

ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO

Déborah Ashimwé
Thierry Baneton
Catherine Bartholomé
Frédéric Lapôte

CRÉDITS PHOTOS

Shutterstock
Fotolia
iStock

LEGENDE PHOTO COUVERTURE

Légende cover : « The Exchange », il s'agit
d'un « centre communautaire en bois » situé
à Darling Harbour, au cœur du centre-ville de
Sydney.
Architecte : Kengo Kuma & Associates.

Aucun extrait de cette publication ne peut
être repris ou copié sans l'autorisation
écrite préalable de l'éditeur.



archim'aide

Restez serein,
un architecte vous tend la main



ARCHITECTES EN DIFFICULTÉ : VOUS AUSSI FAITES APPEL À ARCHIM'AIDE ET BÉNÉFICIEZ DE L'ASSISTANCE ANONYME D'UN CONFRÈRE

SERVICE DE SOUTIEN D'UN CONFRÈRE ARCHITECTE

Composez-le **0800/20 245** les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 10h à 11h.

Besoin d'un coup de pouce d'un confrère pour vous aider à réorganiser votre bureau, à récupérer vos honoraires, etc. ? Un confrère référent formé pourra vous épauler.

ÉDITO



Philippe Meilleur
Président de l'OAFg

Architecture et enseignement : le point en Europe

Deux fois par an, le Conseil des Architectes d'Europe se réunit, ce qui permet à l'Ordre belge, en tant que membre, de pouvoir échanger à propos de nos expériences avec nos collègues européens. Et bien que l'exercice de la profession d'architecte diffère d'un pays à un autre, nous rencontrons tous à peu près les mêmes difficultés, et nous avons de manière globale les mêmes aspirations.

Chaque assemblée générale est précédée d'une journée thématique au cours de laquelle on peut écouter diverses conférences ou participer à des tables rondes.

Pour cette première édition de 2023, ces 20 et 21 avril, le thème retenu était *Nouveau Bauhaus Européen : Amélioration des compétences* (par l'Éducation et la Pratique).

Cette journée de conférences était co-organisée par le CAE et par l'Association Européenne pour l'Enseignement de l'Architecture.

Le public pouvait y assister librement, soit en ligne, soit sur place, dans un auditoire de l'ULB, place Flagey à Bruxelles, afin d'écouter les présentations à propos de – je cite – *les compétences, méthodes et pédagogies nécessaires à une pratique architecturale dynamique et durable pour relever les défis de notre siècle.*

L'objectif du CAE et de l'AEAA était « *d'interroger les valeurs qui sous-tendent la recherche en architecture ainsi que la manière dont l'architecture est pratiquée et enseignée dans toute l'Europe, afin que nous puissions maintenir notre avantage compétitif, tout en préservant nos identités culturelles collectives. De cette façon, nous pourrions répondre aux besoins de nos communautés au-delà de la fonctionnalité, encourager le dialogue au-delà des clivages culturels et travailler en harmonie avec la nature, l'environnement et notre planète.* »

Lors de ces conférences, on aura pu se rendre compte de la diversité des modes d'enseignement de l'architecture, mais aussi des outils, parfois très novateurs, qui sont mis dans certaines facultés, à disposition des enseignants et des étudiants. On aura pu entendre des discussions à propos de la recherche sur l'économie circulaire, découvrir l'architecture régénérative, écouter des témoignages d'étudiants ou assister à des présentations de programme de recherche comme ARISE à Belfast.

Toute la logistique était apportée par l'ULB et l'OAFg avait invité les participants à une soirée de clôture à la villa Empain qui fut unanimement appréciée !

Lors d'un bref speech de conclusion, j'ai pu rappeler l'importance pour les architectes d'acquérir ou de maintenir un haut niveau de compétence. Que notre pratique professionnelle devra s'exercer de manière dynamique et que nous devons être capables d'intégrer les évolutions évoquées lors de cette journée, voire même d'en proposer de nouvelles.

J'aurai également insisté sur le fait que l'enseignement de l'architecture,

au travers des nombreux exemples que nous avons pu entendre, devra nécessairement évoluer. La transition énergétique, le basculement vers de nouveaux matériaux ou de nouveaux modes de conception ou de construction nécessiteront à la fois de nouvelles approches et des moyens accrus.

Enfin, j'ai pu parler de notre master class Interuniversitaire pour les stagiaires, totalement orientée vers la pratique professionnelle, et élaborée avec l'Ordre, avec nos quatre facultés d'architecture francophones et avec le monde associatif.

Car, ai-je souligné, l'évolution du métier d'architecte reposera sur les forces combinées de tous les acteurs : le monde de l'enseignement, les professionnels de terrain, et les Ordres professionnels. Sans compter le monde politique dont on aura finalement peu parlé ce 20 avril mais qui devra soutenir nos démarches afin de pouvoir atteindre les objectifs ambitieux que l'Europe nous impose !

Je ne saurais hélas énumérer tous ceux qui ont fait de ces deux journées un beau succès. Je me contenterai de citer la présidente du CAE, Ruth Schagemann, qui continue à défendre notre profession avec ardeur auprès des instances européennes.

Qu'elle en soit remerciée !

Philippe MEILLEUR
Président de l'OAFg

LA HAUSSE DU COÛT DES MATÉRIAUX : RAISONS ET CONSÉQUENCES



La hausse du coût des matériaux a fortement impacté l'univers de la construction. Pour en savoir plus, nous avons interrogé des représentants d'Embuild (anciennement Confédération-Construction). Rencontre avec Christine Lhoste (Directrice générale Services centraux), Jean-Christophe Vanderhaegen (Directeur général – Embuild Brussels) et Hugues Kempeneers (Directeur général – Embuild Wallonie).

Texte : CE

L'envol des coûts de construction impacte-t-il le carnet de commandes des entrepreneurs ? Une distinction doit-elle être opérée entre entrepreneurs de petite taille et entrepreneurs de grande taille ? La situation est-elle différente à Bruxelles et en Région wallonne ?

Christine Lhoste : Selon l'enquête opérée par Embuild début de cette année, on observe en effet que le carnet de commandes des entreprises est aujourd'hui moins rempli qu'il y a un ou deux ans : en 2019, la durée d'activité assurée par le carnet de commandes était de 6,2 mois. En mars 2022, elle était de 6,3 mois. Actuellement, elle est de 6 mois. Il y a donc un net recul, même si cela reste à un niveau élevé. La hausse des coûts des matériaux est l'un des facteurs à ce recul, mais il y a aussi d'autres facteurs qui ont entraîné la hausse du coût de construction :

l'inflation, la hausse des coûts de l'énergie, la hausse des coûts salariaux, de même que celle des taux d'intérêts sont autant d'éléments impactant le secteur. Le carnet de commandes des petites entreprises a clairement plus souffert que celui des plus grandes.

Jean-Christophe Vanderhaegen : Les causes à l'origine de l'augmentation des coûts sont d'origine globale avec certaines spécificités belges (indexation automatique des salaires par exemple). A Bruxelles, les complexités légales, réglementaires et administratives, ainsi que les problèmes en matière de mobilité, peuvent amplifier l'augmentation des coûts. Mais ces phénomènes ne sont pas liés à la pandémie ou à la guerre en Ukraine. Si Bruxelles veut par exemple améliorer l'accessibilité financière du logement, elle devra

d'abord et avant tout réduire le délai de délivrance des permis d'urbanisme ainsi que réduire la lasagne administrative, qui devient de plus en plus indigeste à tous les niveaux et qui a un coût énorme. Ce sera également un levier majeur pour remplir le carnet de commandes des entreprises et des architectes.

Hugues Kempeneers : Il est important de noter que le logement reste le premier poste de dépenses des ménages en Wallonie, et surtout celui qui croît le plus rapidement. Conséquence: les ménages ont réduit la taille de leur projet de construction, ou opté pour la formule appartement, ou se rabattent vers le marché secondaire, accroissant ainsi la demande et donc -hélas- les prix des biens existants modestes et souvent vétustes, ce qui est socialement inefficace.

N'y a-t-il pas des abus de la part de certains fournisseurs en matière d'augmentation du coût des matériaux ?

Christine Lhoste : Comme dans beaucoup de domaines, il est possible qu'il y ait des abus. Toutefois, la concurrence et le respect des règles de concurrence doivent permettre de les éviter au maximum. Embuild a toujours plaidé pour le respect des règles de concurrence et appelé les autorités belges et européennes à vérifier que ces règles sont bien



respectées, tout particulièrement pour ce qui concerne les produits pour lesquels la production est fortement concentrée et la segmentation du marché particulièrement poussée.

Quelle est votre vision pour 2023 : optimiste ? pessimiste ? Et à plus long terme, comment voyez-vous l'avenir ? Les perspectives sont-elles différentes à Bruxelles et en Wallonie ?

Christine Lhoste : La vision pour 2023 est plutôt pessimiste pour le secteur de la construction dans son ensemble puisque si les perspectives d'activité sont de l'ordre d'une stabilisation, celles concernant la rentabilité sont par contre négatives. Les entreprises ont des difficultés à répercuter toutes les hausses de coûts auxquelles elles sont confrontées et ce, aussi bien pour les contrats en cours que pour conserver des offres attractives visant à obtenir de nouveaux contrats.

A plus long terme, tout est une question de solvabilité de la demande. Les besoins de travaux sont énormes dans les trois régions, que ce soit pour répondre à la demande de logements d'un nombre de ménages toujours croissant, pour améliorer les performances énergétiques des bâtiments dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques ou pour assurer l'entretien et la compétitivité des infrastructures.

Toutefois, la pression pour l'amélioration des performances énergétiques s'annonce tellement forte qu'elle permet de tableur sur une augmentation de la demande pour le secteur dans son ensemble. D'autant que les perspectives économiques générales, dont dépend aussi la construction, restent plutôt favorables à moyen terme.

Jean-Christophe Vanderhaegen : À Bruxelles, les projets sont très nombreux mais certains sont postposés notamment pour des raisons financières. Il devient de plus en plus difficile de réaliser de grands projets, comme par exemple le projet Josaphat ou le Metro 3. On remarque également une diminution du nombre de permis d'urbanisme délivrés pour la construction de logements. D'autre part, la demande pour la rénovation énergétique du bâti est fortement soutenue par des projets ambitieux comme RENOLUTION et bien entendu l'augmentation des coûts de l'énergie.

Une des plus grandes difficultés que rencontrent les entreprises est la disponibilité de main-d'œuvre motivée et qualifiée. C'est pourquoi EMBUILD.brussels et CONSTRUCTIV (le fonds de sécurité d'existence du secteur) mettent en place des programmes ambitieux de formation du personnel, en partenariat avec les pouvoirs publics, tels que CONSTRUCITY.

Hugues Kempeneers : Avec une hausse de 33% des prix des logements neufs et de 28% des prix des logements existants de 2014 à 2021 -soit bien plus que l'indice des prix à la consommation (+11,8%) sur les mêmes sept années-, la « flambée des prix » du marché immobilier est unanimement reconnue comme inquiétante, dans un contexte déjà problématique lié à la disponibilité et aux prix des matériaux de construction. De plus, la hausse des taux des crédits hypothécaires de ces derniers mois va aussi directement impacter l'accessibilité financière aux projets de logement des ménages (qu'ils soient acquisitifs ou locatifs par l'impact que subiront les investisseurs) et/ou leurs besoins en fonds propres. Les ménages wallons sont donc piégés par l'effet « ciseau » entre le revenu moyen et les prix de l'immobilier comme ceux de la construction.

Les entrepreneurs éprouvent-ils des difficultés face aux nouvelles techniques de construction ? Sont-ils sensibles à leur impact sur l'environnement et donc disposés à limiter celui-ci ?

Christine Lhoste : Les entrepreneurs peuvent toujours compter sur l'expertise et le soutien de Buildwise pour s'adapter à ces évolutions nécessaires. Il est cependant nécessaire de leur laisser du temps pour développer les nouvelles compétences et trouver les nouvelles ressources nécessaires. Plus globalement, c'est tout le marché qui doit avoir le temps de s'adapter, en ce compris les producteurs de matériaux et les clients finaux. Il importe aussi que les nouvelles techniques ne dépassent pas un « cost optimum ».

Jean-Christophe Vanderhaegen : Les défis auxquels le secteur est confronté sont nombreux et variés : des exigences sociales, économiques et environnementales changeantes et de plus en plus strictes qui imposent au secteur une capacité d'adaptation constante. EMBUILD.brussels propose une série de soutiens et d'accompagnements des entreprises, en partenariat avec Buildwise et les pouvoirs publics. La guidance technologique C-TECH propose ses services pour accroître le niveau de connaissances et de compétences des entreprises. Les principales thématiques abordées sont la construction circulaire, la transition énergétique, l'amélioration du confort et la digitalisation.



BUILD CIRCULAR.brussels accompagne et forme les entreprises dans la transition vers une économie circulaire. 600 entreprises ont déjà été engagées dans cette transition.

Aussi bien en Région wallonne qu'à Bruxelles, les législations et réglementations s'accroissent et se complexifient. Les intervenants sur chantier se multiplient. Comment les entrepreneurs réagissent face à cette évolution ?

Jean-Christophe Vanderhaegen : La simplification administrative est le cheval de bataille d'EMBUILD.brussels. Cela peut paraître paradoxal lorsqu'on voit les résultats en apparence peu significatifs, de cette action permanente. Un pas en avant suivi de deux pas en arrière. En partenariat avec les architectes, les bureaux d'études et le secteur immobilier, elle n'a de cesse de faire remettre sur le métier ces textes souvent imbuables. Un des résultats engrangés est la digitalisation des procédures, qui en est à ses débuts et doit encore faire ses preuves. La digitalisation n'est pas la panacée et doit reposer sur des fondements juridiques solides et efficaces pour permettre la sécurité juridique des investissements. Le contre-exemple d'une digitalisation réussie est OSIRIS : à l'origine une bonne idée pour mieux gérer les occupations de voirie via une plateforme digitale, elle est devenue

un véritable cauchemar pour les impétrants non institutionnels tels les entreprises de construction. Une nouvelle ordonnance en préparation devrait régler cette problématique, espérons-le, avant la fin de la législation.

Les pouvoirs publics pensent que leur situation urbaine est unique et complexe, ce qui justifie selon eux une approche déraisonnablement complexe dans la mise en place des procédures urbanistiques. Or les différentes phases et actes nécessaires à la procédure de délivrance des permis sont plus ou moins les mêmes, que l'on se trouve à Washington, Helsinki ou Bruxelles. Il existe des bonnes pratiques d'efficacité dont nous devrions davantage nous inspirer. Il faut sortir le nez du guidon et s'attaquer résolument à cette pieuvre administrative. Tout le monde y gagnerait et les coûts pourraient considérablement être réduits. Cela doit être LA priorité des futures majorités communales et régionales.

Hugues Kempeneers : Il sera indispensable de prendre les mesures nécessaires pour soutenir l'offre globale de logements de qualité, et contribuer à contenir la hausse des prix. Vu la dépendance du secteur au contexte international, les leviers d'action régionaux sur le seul impact de la hausse de prix

des matériaux restent limités. Cependant, pour maîtriser le coût global de la construction, la question de l'accessibilité au logement doit être vue dans sa globalité. Dans une approche de court terme, le secteur demande de prendre d'urgence les mesures nécessaires pour limiter toutes les contraintes qui impactent le coût du logement, tout en prévoyant une transversalité et une progressivité réaliste dans la mise en œuvre des mesures (nécessité d'un moratoire à court terme).

Les architectes souhaitent réduire (dans la durée) la garantie décennale, en est-il de même pour les entrepreneurs ?

Christine Lhoste : Il importe d'abord de souligner qu'il n'existe pas de garantie décennale dans le chef des entrepreneurs – Embuild est d'ailleurs totalement opposée à la mise en place d'une telle garantie - mais bien une responsabilité décennale, qui est d'ordre public, et qui nécessite l'existence d'une faute.

L'assurance obligatoire couvre la responsabilité décennale des professionnels de la construction pour les défauts limités à la solidité, la stabilité et l'étanchéité du gros œuvre fermé de l'habitation lorsqu'ils mettent en péril la solidité ou la stabilité de l'habitation. Si ce champ d'application demeure inchangé, Embuild n'est a

priori pas demandeuse de réduire la durée de la responsabilité décennale. Par contre, si l'intention était de l'élargir à l'avenir, il faudrait en effet se pencher sur la question de la durée et de sa réduction.

Pour quelles raisons la Confédération de la Construction a-t-elle changé de nom ? Et pour quelles raisons avez-vous déménagé ?

Christine Lhoste : La Confédération de la Construction a voulu changer de nom parce que la construction a elle-même changé et est plus innovante et durable que jamais. Notre organisation a elle-même également évolué. Le mot « confédération » est dépassé et le mot « construction » ne fait penser qu'à la construction d'une maison, alors que notre secteur couvre un large éventail d'activités et de techniques. D'où le nouveau nom « Embuild » (« Em » pour « Empower » et « Embrace » et donc renforcer et soutenir] qui renvoie aux nombreuses nouvelles technologies et techniques, mais aussi à la numérisation croissante et, enfin, à la grande diversité des entreprises et des personnes. Nous sommes « The Belgian Construction Association » car Embuild reste la seule fédération de la construction active sur tout le territoire belge.

Le « core business » d'Embuild reste le même : une fédération sectorielle professionnelle qui offre aide et conseils pointus à ses membres et représente leurs intérêts auprès des différentes autorités. Quant à notre déménagement en janvier 2022, il est également lié au renouveau de notre association. Nous avons ainsi quitté nos bureaux vétustes de la Rue du Lombard 34-42, pour emménager dans un bâtiment neuf et moderne, plus accessible, à l'Avenue des Arts 20, aussi à Bruxelles. La « House of Belgian Builders » (HUBB) devient aussi le nouveau quartier général des fédérations professionnelles FEGC et Fedecom, mais aussi de la FIEC, de la Caisse Congé Construction, de Tracimat et de Grondbank.

Question bonus : Comment qualifieriez-vous les relations « architecte-entrepreneur » ? Quel rôle pourraient jouer Embuild et l'Ordre des Architectes dans cette relation ?

Christine Lhoste : Les architectes et les entrepreneurs doivent être des partenaires dont l'objectif commun est de collaborer à la réalisation optimale du projet de construction du client, sans pour autant remettre en cause le rôle et la responsabilité de chacun. Idéalement, l'entrepreneur

devrait être impliqué dans le projet depuis sa conception : c'est le cas du concept du bouwteam, utilisé en Flandre. Le Building Information Modelling est l'illustration d'un travail de partenariat, caractérisé par une grande interaction et interopérabilité. Embuild et l'Ordre des Architectes doivent d'ailleurs jouer un rôle important dans ce partenariat, notamment pour trouver des solutions équilibrées aux préoccupations de chacun, et pour proposer une adaptation de la loi de 1939 sur les architectes, qui facilite les collaborations entre entrepreneurs et architectes tout en préservant l'impartialité que doit avoir l'architecte dans le cadre de ses missions légales.



LA CHAMBRE WALLONNE : ÊTRE À VOTRE ÉCOUTE ET NE RIEN LÂCHER

À l'image de la Chambre des matières bruxelloises, la Chambre wallonne a rédigé une lettre ouverte diffusée largement dans la presse et qui dénonçait le mal d'ambition architecturale en Wallonie.

Texte : Frédéric Lapôte, secrétaire général de l'OAf

Le constat est cinglant : la Région wallonne manque d'audace architecturale. Les autorités délivrantes imposent souvent aux projets de s'inscrire dans une vision architecturale et urbanistique bien définie. Par ailleurs, l'inflation et la complexité législatives et réglementaires ne favorisent pas le courage ou l'insolence architecturale. Les difficultés et blocages relevés dans la lettre ouverte ont pour beaucoup été au centre d'actions menées par la Chambre wallonne auprès des autorités administratives et politiques concernées.

Il en est ainsi pour l'incomplétude des dossiers : il est notamment prôné de distinguer les informations prévues par le CoDT et dont l'absence est un motif d'incomplétude de celles exigées par les autorités délivrantes et totalement spécifiques à un projet défini qui ne peuvent être cause d'incomplétude : ces dernières informations devraient être qualifiées de complémentaires et leur demande ne devrait pas suspendre les délais de procédure.

Et il en est également de la timidité des autorités dans l'analyse des projets architecturaux, des réglementations excessives et indigestes, du non-respect du RGPD et de l'absence

de digitalisation des procédures de permis d'urbanisme.

Quant au non-respect du RGPD, l'Ordre –qui avait constaté et condamné la diffusion notamment par les communes de données strictement confidentielles dans le cadre de procédures de permis d'urbanisme– a proposé au Ministre Borsus de revoir l'annexe 4 et lui a communiqué un projet adapté de ladite annexe qui ventile trois types d'informations : celles qui sont diffusables, celles qui sont strictement confidentielles et celles communicables sur demande. L'adaptation de l'annexe 4 est essentielle mais c'est, pour le moment, le silence total de la part du cabinet du Ministre de l'Aménagement du Territoire.

Une autre nécessité est la digitalisation des procédures d'urbanisme laquelle existe en Région flamande et est partiellement d'application à Bruxelles (les permis régionaux). Malheureusement en Wallonie, l'informatisation des procédures semble être encore (presque) au point mort malgré les interpellations récurrentes de l'Ordre qui a même proposé de collaborer activement au processus en mettant à disposition ses forces informatiques. La Chambre wallonne est également

intervenue pour insister sur l'importance de donner aux services d'urbanisme les moyens humains et informatiques nécessaires à une gestion fluide et efficace des dossiers. Ce thème de l'investissement dans les administrations a été abordé avec l'Union des Villes et des Communes de Wallonie (UVCW) qui a des demandes et des préoccupations qui rejoignent celles de l'Ordre : réforme du CoDT, modifications des annexes 4 et 9 du CoDT, les demandes de permis et les accusés de réception de dépôt de dossiers, etc. La Chambre wallonne apprécie sa collaboration avec l'UVCW comme elle se réjouit des contacts réguliers qui se nouent avec Embuild (anciennement confédération de la construction) : les coûts de construction, l'assurance obligatoire des entrepreneurs (avec la délivrance des attestations), les marchés publics de Design & Build sont notamment au cœur des échanges.

Et en matière de marchés publics, l'Ordre a dénoncé la concurrence déloyale des intercommunales : ce thème a été repris par l'Union des Classes Moyennes (UCM) qui a accepté d'épauler l'Ordre dans ses démarches. Les combats à mener sont nombreux : la Chambre wallonne essaie d'être sur tous les fronts, ne cesse d'interpeller et prend tous les contacts utiles. La tardiveté des réactions, l'inertie de certaines autorités ou les refus ne doivent pas être et ne sont pas sources de découragement : bien au contraire, la Chambre wallonne ne compte rien lâcher !

Elle est d'ailleurs occupée à participer à l'élaboration du mémorandum que l'Ordre établit en vue des élections en 2024 : ce mémorandum sera la bible des revendications de la profession et sera défendu avec énergie et ténacité auprès de tous les acteurs concernés. La Chambre wallonne se veut être votre porte-parole : n'hésitez donc pas à l'interpeller, à lui faire part de vos doléances, de vos difficultés, de vos inquiétudes, etc.

Pour cela, une adresse : chwal@ordredesarchitectes.be.

La Chambre wallonne est à votre écoute et elle relatera vos préoccupations. L'architecture joue souvent un rôle essentiel dans les grandes évolutions de la société : la profession d'architecte doit être impérativement entendue.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE DES MATIÈRES BRUXELLOISES

Depuis les dernières élections de janvier 2021, je préside la Chambre des matières bruxelloises, en collaboration avec ses membres. Déjà préalablement saisie des problèmes rencontrés par les architectes agissant sur le terrain de la Région, la Chambre a pris toutes les dispositions pour réagir directement et trouver des solutions aux difficultés d'obtention de permis d'urbanisme, ainsi qu'au manque de valorisation des honoraires des consœurs et confrères par rapport aux responsabilités qu'elles et ils doivent engager pour honorer leur mission avec tous les moyens nécessaires afin d'aboutir à un travail qualitatif et de vraie plus-value.

Texte : Thierry Baneton, membre du Conseil de BCBW et responsable de la Chambre des matières bruxelloises

De nombreuses propositions ont été transmises tout au long de l'année 2022 par courrier à la gouvernance sur les domaines de l'urbanisme et de l'environnement, sans que celles-ci ne soient écoutées et/ou reçoivent de réponse, ne fut-ce qu'un accusé de réception. Ce fut le cas au niveau de URBAN et des cabinets des ministres Pascal SMET et Rudy VERVOORT, ce qui nous a obligé à poser un acte fort sous la forme d'une lettre ouverte parue dans la presse. Celle-ci a été immédiatement suivie de réactions positives de la part des cabinets concernés, de la presse ainsi que des élus parlementaires.

En parallèle, nous avons organisé quatre tables rondes successives avec les communes et URBAN sur les problèmes de fonctionnement et des délais des permis d'urbanisme, des avis d'incomplétude à répétition et des absences de respect des avis préalables de réunion de projet, non contraignantes pour l'administration. Il n'y a plus eu de 5^e table ronde dans la

mesure où selon les communes, tout allait bien dans leur service, et que les problèmes rencontrés concernaient plutôt la qualité des dossiers remis par les architectes ! Dans le même registre, nous avons mis en place des capsules d'information sur les réseaux sociaux pour parfaire ce « coup de gueule » qui ont été largement suivies et likées.

Entretemps, la Chambre des matières bruxelloises a participé activement au collège des 12 experts dans le cadre de la refonte du RRU (GOOD LIVING) actuellement en fin d'enquête publique, ainsi qu'aux workshops organisés dans le cadre de l'audit et l'analyse du COBAT actuel qui a fait l'objet d'une conférence de presse très récente du ministre Pascal SMET. Il est incontestable que depuis la transmission de la lettre ouverte, l'Ordre est enfin entendu par le politique et les décideurs, et nous sommes systématiquement sollicités pour pouvoir exprimer notre avis (celui des architectes) au travers de

toutes les mesures prises ou en cours d'analyse, etc. C'est une première victoire ! L'Ordre est ainsi reconnu comme une instance incontournable dans le paysage urbanistique et environnemental bruxellois.

Nous sommes également en contact étroit avec les pouvoirs adjudicateurs (notamment la SLRB au niveau de la cellule Développement) pour la refonte des contrats d'architecture actuels dont le caractère incomplet a été souligné et développé (nouvelles responsabilités de l'architecte, cas de figure comme les coûts indirects des faillites d'entreprises, carences, retards, etc.), cette nouvelle mouture est en cours d'étude et devrait voir le jour cette année.

Nous avons également des contacts étroits avec toutes les associations professionnelles du secteur pour collaborer aux mises en place de propositions concrètes sur les sujets suivants :

- fonctionnement du BMA et cadre d'intervention ;
- cadre et chronologie des concertations de projets ;
- contraintes des réunions de projets ;
- avis d'incomplétude ;
- modifications et actualisation partielle du CoBAT ;
- recherches et contacts avec les représentants de la profession en UE et extra UE (par exemple, contacts et Erasmus avec le Maroc).

Nous sommes également demandeurs que les consœurs et confrères nous fassent part de leur quotidien via notre boîte mail spécifique (chbxl@ordredesarchitectes.be) de manière à pouvoir intervenir le plus efficacement possible sur les problèmes rencontrés. La Chambre des matières bruxelloises veut être à l'écoute de toutes et tous et permettre ainsi la recherche de solutions constructives pour assurer la réussite des projets de chacune et chacun d'entre vous.

LES MANDATAIRES DE L'ORDRE

Dans chaque numéro, nous vous présentons les mandataires de l'Ordre à travers un portrait atypique.



CATHERINE BARTHOLOMÉ

Membre du Conseil de Namur

Un détail qui caractérise votre style architectural

Contemporain, intégré au contexte urbanistique.

Un chiffre ou une date symbolique pour vous et sa signification

11, ce nombre me poursuit tout au long de ma vie sans que je n'aie vraiment d'explication.

Votre matériau préféré

Le trespas pour sa palette de teintes élargie et la stabilité de sa teinte dans le temps.

La photo d'un objet personnel qui vous représente ou dont vous ne pouvez pas vous passer et sa signification

Ma « black minouche », c'est ma meilleure alliée pour me transporter là où le vent m'emmène. Elle fait partie intégrante de mes 3D/simulations de projets, elle « signe » mes 3D.



Votre fonction au sein du Conseil et/ou d'un GT, Commission, etc.

Membre effective du Conseil provincial de Namur, déléguée au Comité Editorial et membre du GT « Campagne de sensibilisation ».

Un mot sur ce qui vous a motivée à devenir mandataire

Représenter les « femmes architectes » et apporter mon empathie dans le but de redonner un souffle, un esprit de jeunesse et de dynamisme au sein d'une institution telle que l'Ordre des Architectes.



EN 2023, L'ORDRE FÊTE SES 60 ANS !

1963
2023

Pour son anniversaire, l'Ordre se veut plus proche de ses architectes tout en allant à la rencontre du grand public. Pour marquer le coup, il tentera de surprendre en organisant plusieurs événements sur l'année, dans vos contrées.

Un container itinérant « reflètera » le paysage de vos provinces afin de vous faire vivre une expérience virtuelle qui bouleversera vos cinq sens, et vous amènera probablement à développer votre intuition...

En dehors des événements organisés pour les architectes, nous comptons sur votre collaboration pour faire connaître ce projet auprès du grand public et ainsi promouvoir notre magnifique métier d'architecte.

Profitez de cette expérience, photographiez-vous, nous nous réjouissons d'avance de vous faire découvrir le feed-back de cette folle tournée lors de la soirée finale : la rentrée solennelle.

Soyez attentifs aux communications de l'Ordre : vous recevrez toutes les informations utiles sur les manifestations liées aux 60 ans. Au plaisir de partager un moment avec vous à cette occasion.

Texte : Catherine Bartholomé,
membre du Conseil de Namur



LES ARCHITECTES BELGES DU BOUT DU MONDE

Dans chaque édition, l'Ordre part à la rencontre d'un architecte belge ayant fait le choix de partir exercer à l'étranger, que ce soit en Europe ou sur des continents plus éloignés.

Découvrons le travail de l'architecte Bernard Counson, installé en Suisse.

Comment allez-vous ?

Très bien, merci.

Pourriez-vous nous résumer votre parcours en quelques lignes ?

Après un stage en Suisse dans le bureau Suter & Suter à Lausanne en 1999, j'ai collaboré en tant qu'architecte chez Samyn & associés entre 2000 et 2003. J'ai débuté une activité d'assistant à l'École Polytechnique de Lausanne, et créé, en parallèle mon bureau à Nyon en 2006.

Sur quels types de projets travaillez-vous actuellement ?

Des projets de logements et une résidence pour personnes âgées.



© Bernard Counson



© Bernard Counson

Qu'est-ce qui vous a amené à vous installer en Suisse pour y travailler ?

Un stage dans un bureau d'architecte à Lausanne ainsi qu'un master post garde sur la construction en bois à l'école Polytechnique de Lausanne. J'étais très curieux de la qualité des constructions en Suisse ainsi que de la fascination des architectes suisses pour la matérialité.

Qu'est ce qui est plus facile en Suisse en tant qu'architecte ?

La culture du bâti de qualité en Suisse est très développée, y compris pour l'architecture du quotidien (logements, écoles, équipements sportifs). Les structures politiques à l'échelle des villes et des cantons sont très soucieuses de cette qualité. Ces structures permettent de valoriser les qualités urbanistiques et architecturales et non pas uniquement la rentabilité financière.

Quelles difficultés rencontrez-vous ?

Acquérir des mandats de qualité, publics ou privés, demande un effort soutenu et constant, de même qu'une organisation structurée du bureau.

La Belgique vous manque-t-elle ?

Parfois.



Y a-t-il des pratiques que vous souhaitez exporter ?

Le système des concours en Suisse est très bien établi, et ce, depuis de nombreuses années. Il permet à de jeunes bureaux d'accéder à la commande publique de manière équitable.

Y a-t-il un bâtiment qui vous fascine en Suisse ? Et à Bruxelles ? Dans le monde ?

Suisse : logement et bureau Wartekhof à Basel de Diener & Diener.

Belgique : immeuble CBR à Bruxelles de Constantin Brodzky.

Monde : bibliothèque Phillips Exeter à Exeter de Louis Kahn.

Qu'est-ce qui vous fait vibrer dans le métier d'architecte ?

Concevoir et construire des espaces dans lesquels des personnes vont vivre, travailler ou apprendre.

Si vous n'aviez aucune limite, quel serait votre plus grand rêve en termes de projet ?

Un stade de football.

Si vous deviez imaginer une technique de construction écologique ou un matériau quel serait-elle/il ? Ou un projet 100 % éco ? (ex. : permettre à une station de ski d'utiliser à 100 % les énergies renouvelables pour ses installations (tire-fesses, etc.) ?

Nous avons une approche « low-tech » qui cherche à rendre la technique « silencieuse ». Des matériaux tels que la terre crue ainsi que les enveloppes de grande épaisseur en terre, pierre ou béton permettent de concevoir des espaces sains et confortables tout en réduisant la nécessité de recourir à des techniques coûteuses et énergivores.

L'ARCHITECTE TRAVAILLANT AU SEIN D'UN SERVICE PUBLIC PEUT-IL EXERCER SA PROFESSION D'ARCHITECTE À TITRE D'INDÉPENDANT EN PARALLÈLE ?

La réponse est, en principe, négative. En effet, l'article 5 de la loi du 20 février 1939 sur la protection du titre et de la profession d'architecte formule une interdiction de principe pour les fonctionnaires et agents de l'Etat, des provinces, des communes et des établissements publics de faire acte d'architecte en dehors de leurs fonctions.

Texte : Déborah Ashimwé, juriste de l'OAFg

Il est toutefois dérogé à cette règle :

1. en faveur des architectes fonctionnaires/agents de l'Etat qui assument une fonction d'enseignant dans une matière se rapportant à l'architecture ou aux techniques de la construction : ceux-ci peuvent exercer la profession d'architecte à titre indépendant en sus de leurs fonctions ; ce qui n'est pas le cas des autres fonctionnaires.

2. en faveur des architectes fonctionnaires qui veulent établir et signer les plans, de même que contrôler les travaux de construction de leur habitation personnelle.

Comme précisé à l'article 6 du Règlement de déontologie approuvé par arrêté royal, seul l'architecte-fonctionnaire nommé ou engagé pour

exercer la profession d'architecte au sein d'un service public est tenu de s'inscrire à l'Ordre. L'architecte-fonctionnaire qui ne pose aucun acte d'architecte dans le cadre de ses fonctions n'est pas tenu de s'inscrire à l'Ordre. Les deux entrent néanmoins dans le champ de l'incompatibilité légale et ne peuvent poser aucun acte d'architecte en dehors de leurs fonctions. Il est en effet primordial que l'indépendance du fonctionnaire, posant ou non des actes d'architecte dans le cadre de sa fonction, soit garantie. La raison est triple :

- le fonctionnaire pourrait négliger son poste au sein de l'administration ;
- le fonctionnaire pourrait faire une concurrence déloyale aux architectes indépendants (puisque déjà rémunéré et donc pouvant brader ses honoraires) ;
- le fonctionnaire pourrait se trouver dans une situation de conflit d'intérêts : c'est la raison principale de la mise en place d'une telle

interdiction dans la loi. Exemple : un fonctionnaire du service urbanisme pourrait conseiller aux maîtres d'ouvrage de se diriger vers son bureau d'architecture. Autre exemple : un fonctionnaire pourrait jeter un projet déposé dans le cadre d'un marché public, le reproduire quasiment à l'identique via son bureau (avec un associé complice) et remporter le marché, etc.

La Cour de cassation confirme cette interprétation dans un arrêt du 10 avril 2006 (n° D050021F) de la façon suivante : « *L'interdiction pour les fonctionnaires et agents de l'État, des provinces, des communes et des établissements publics de faire acte d'architecte en dehors de leurs fonctions, laquelle s'applique aux fonctionnaires et agents engagés à temps partiel, n'est pas subordonnée à la condition que, dans ses fonctions officielles, celui auquel elle s'applique accomplisse des actes caractéristiques de la profession d'architecte (Voir cass., 28 février 1984, RG 4256, n° 76)* ».

Les architectes qui travaillent au sein d'un service public (université, administration communale ou autre) que ce soit à temps plein ou à temps partiel sont considérés comme étant des fonctionnaires au sens de l'article 6 du Règlement de déontologie et ce faisant ne peuvent en aucun cas exercer la profession d'architecte en dehors de leur fonction.

La notion de service public/établissement public suscite parfois quelques difficultés d'interprétation. Au travers de son arrêt du 12 février 2015, la Cour de cassation a estimé que : « *L'établissement public est une personne morale de droit public ou revêtant la forme de droit privé, créée, reconnue ou agréée par l'autorité fédérale, par les communautés ou les régions, chargée d'un service public, dont le fonctionnement est déterminé et contrôlé par l'autorité, et qui dispose de prérogatives de la puissance publique, dont celle de prendre des décisions obligatoires à l'égard des tiers ; il est, dans ces conditions, une autorité administrative* ».

Les Conseils de l'Ordre procèdent systématiquement, avant l'attribution du statut ordinal d'architecte-fonctionnaire à un de leur membres, à un examen approfondi de la qualité de son employeur au regard des critères

définis par la Cour de cassation, et ce, afin de déterminer s'il s'agit bien d'un service public.

Les cas concrets suivants illustrent l'étendue de l'incompatibilité légale établie par la loi :

Cas n°1 : un architecte exerçant sous le statut ordinal d'architecte-indépendant vient d'être engagé à mi-temps comme salarié par une administration communale qui l'a chargé notamment de l'introduction de plusieurs demandes de permis d'urbanisme et d'une mission d'aide dans le suivi des dossiers de soumissions. Il sollicite auprès de son Conseil de l'Ordre le cumul de cette activité avec celle d'architecte indépendant et précise que s'agissant d'une occupation à mi-temps, il conservera la disponibilité nécessaire à la bonne gestion de ses clients privés et qu'en outre il s'engage à ne pas remettre offre dans le cadre des marchés publics de services d'architecture qui seront passés par l'administration communale qui l'emploie. Ce cumul d'activités peut-il être autorisé ?

→ La réponse est négative. L'administration communale en question étant un service public détenteur d'une parcelle de l'autorité publique (cf. définition de l'établissement public donnée par la Cour de cassation dans son arrêt du 12/02/2015) il doit passer du statut d'architecte-indépendant à celui d'architecte-fonctionnaire et ne peut plus poser d'actes d'architecte en dehors de ses fonctions.

Cas n°2 : une architecte employée au sein d'une administration communale au sein de laquelle elle exerce la profession d'architecte souhaite continuer à exercer en parallèle son activité en tant que certificateur PEB à titre d'indépendant complémentaire. Ce cumul d'activités peut-il être autorisé ?

→ La réponse est positive. La certification PEB dans le cadre de la vente ou de la location d'un bien est une activité qui ne relève pas du monopole légal de la profession d'architecte et peut dès lors être cumulée avec une activité salariée au sein d'une administration communale.

Cas n°3 : un architecte qui vient d'être engagé dans les liens d'un contrat de travail en tant que gestionnaire de projets par une société immobilière privée de logements sociaux en avertit son Conseil de l'Ordre et sollicite le cumul de cette activité avec celle d'architecte-indépendant à titre complémentaire. Ce cumul peut-il être autorisé ?

→ La réponse est négative. Vérification faite, il apparaît que la société immobilière qui l'emploie, bien que constituée sous la forme d'une société de droit privé, exerce des missions d'intérêt général et doit être considérée comme un établissement public, pour les raisons suivantes :

- son capital est détenu exclusivement par des sociétés publiques ;
- son conseil d'administration est exclusivement constitué de mandataires publics ;
- elle est contrôlée par une personne morale de droit public qui est son organe de tutelle ;
- elle dispose de prérogatives de puissance publique lui permettant de poser des actes unilatéraux imposant des obligations aux tiers notamment dans le cadre d'octroi de subventions sur base de fonds publics.

Cet architecte doit, dès lors, être considéré comme étant un fonctionnaire soumis à l'interdiction de cumul de son activité salariée à celle d'architecte-indépendant à titre complémentaire.

En conclusion, s'agissant d'une matière complexe, il est impératif pour tout architecte souhaitant cumuler différentes activités, d'en avertir immédiatement son Conseil de l'Ordre, afin de permettre à celui-ci d'en examiner la validité, notamment au regard des principes détaillés ci-avant.

LES MANDATAIRES DE L'ORDRE

Dans chaque numéro, nous vous présentons les mandataires de l'Ordre à travers un portrait atypique.



JEAN-LOUIS DE SCHAETZEN VAN BRIENEN

Membre du Conseil de Bruxelles-Capitale et Brabant wallon



Une photo de l'un de vos projets

Ayant réalisé beaucoup de rénovations et transformations, je suis plutôt de style caméléon, tout en donnant une petite note contemporaine. Ici, lors de la transformation d'un ancien atelier -autrefois moulin à eau- en habitation, cette arcade neuve est un clin d'œil à la roue à aubes disparue.

Un détail qui caractérise votre style architectural

La « récup' » : les marches de l'escalier sont en PVC recyclé et la feuille de porte est du réemploi.

Un chiffre ou une date symbolique pour vous et sa signification

Le 19 : date d'anniversaire de mon épouse en avril et de notre fils en octobre.

Votre matériau préféré

Les matériaux de récupération !

La photo d'un objet personnel qui vous représente ou dont vous ne pouvez pas vous passer et sa signification

Un nœud papillon en bois d'un designer parisien offert par mon épouse il y a plus de trente ans.

Votre fonction au sein du Conseil et/ ou d'un GT, Commission, etc.

Mandataire au Conseil du BCBW, membre de la Commission de stage et suppléant au CESE Wallonie – Pôle logement.

Un mot sur ce qui vous a motivé à devenir mandataire.

Un ancien mandataire est venu me chercher :-). J'ai depuis lors beaucoup de plaisir à accompagner nos jeunes consœurs et confrères dans le démarrage de leur carrière. Un autre motif : défendre notre belle profession d'architecte.



BUDGET 2023 : CE QU'IL FAUT SAVOIR

Les montants des cotisations ont été très partiellement indexés. Les crises successives n'ont que très peu de répercussion sur les cotisations. La gestion rigoureuse des finances n'empêche pas l'institution ordinaire d'assumer ses missions... toutes ses missions !

Texte : Frédéric Lapôte, secrétaire général de l'OAfg

Depuis l'activation (en 2009) des sections linguistiques composant le Conseil national de l'Ordre des Architectes, le Conseil francophone et germanophone a toujours veillé, lors des établissements budgétaires, à fixer les cotisations dues par ses membres, à un montant juste et modéré. Un montant juste pour permettre à l'institution ordinaire d'assumer toutes les missions qui lui sont confiées par la loi. Un montant modéré pour permettre au plus grand nombre de contribuer au fonctionnement de l'Ordre.

Il est important de rappeler que les cotisations constituent la seule source de financement de l'Ordre et elles doivent rester sa seule source de financement. Ainsi, l'Ordre des Architectes est totalement indépendant et autonome financièrement, ce qui lui permet d'agir sans crainte et sans contrainte auprès des autorités publiques et politiques. Cette liberté de parole est fondamentale et doit être absolument préservée.

Ces dernières années, l'Ordre des Architectes a fait entendre la voix de la profession et a mené des nombreuses actions tout en faisant preuve de rigueur budgétaire pour éviter de devoir augmenter les cotisations ... et même de les indexer.

En 2011, le montant des cotisations était de :

- 480 € pour les personnes physiques ;
- 100 € pour les sociétés ;
- 100 € pour les stagiaires.

Pour cette année 2023, les cotisations ont été fixées de la façon suivante :

- 495 € pour les personnes physiques ;
- 110 € pour les sociétés ;
- 110 € pour les stagiaires.

En 12 ans, il n'y a donc jamais eu d'augmentation. Et l'indexation appliquée cette année est vraiment très partielle alors que certains coûts fixes tels que ceux liés aux bâtiments (location, frais énergétiques, etc.) ou ceux liés aux salaires du personnel ont augmenté de façon sensible.

Mais rigueur budgétaire ne doit pas rimer et ne rimer pas avec austérité des actions ordinaires. A côté de ses missions habituelles exercées au sein des Conseils Provinciaux, l'Ordre continuera à se battre pour la défense de la profession que ce soit au niveau fédéral (droit d'auteur, assurance, etc.), au niveau régional (CodT, CoBAT, RRU, etc.), au niveau communal (fluidité des procédures, incomplétude, etc.) et même au niveau communautaire (caractère culturel de l'architecture, enseignement, etc.).

Dans le budget 2023, trois postes peuvent être particulièrement relevés :

- Taxe Reprobil : l'Ordre a pris un accord avec Reprobil et paie cette taxe pour et au nom de l'ensemble de ses membres ;
- Élections digitales : développement d'un logiciel qui permettra aux architectes de voter électroniquement lors des élections de 2023 (et ultérieurement) ;
- 60 ans de l'Ordre : l'occasion pour

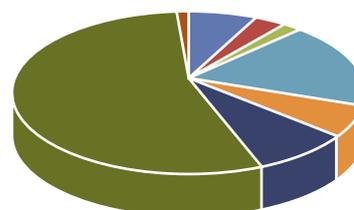
l'institution ordinaire de sensibiliser le grand public à la profession d'architecte et à l'architecture.

Par ailleurs, à l'examen des différentes rubriques composant le budget 2023, vous pourrez constater que les frais « personnel » représentent plus de 50% de celui-ci et les frais liés aux immeubles représentent près de 10%.

Chaque année, l'Ordre informe ses membres sur le budget en cours et ce par volonté de transparence.

Vous pouvez également prendre connaissance des bilans et comptes annuels de l'Ordre publiés dans les rapports annuels lesquels sont disponibles sur le site www.ordredesarchitectes.be étant précisé que les comptes annuels sont certifiés par un réviseur d'entreprise.

L'Ordre des Architectes est votre Ordre : vous avez le droit de tout savoir.



■ BÂTIMENTS	■ FOURNITURES
■ FRAIS IT	■ ASSURANCES
■ FRAIS MANDATAIRES - REUNION	■ HONORAIRES
■ SENSIBILISATION	■ COTISATION
■ FRAIS PERSONNEL	■ INVESTISSEMENTS
■ PROVISIONS	■ TAXES ET IMPOTS

LES ARCHI- ARTISTES DE L'OAFTER

Lors de l'OAfter organisée à Namur en septembre 2021, vous découvriez avec enchantement le travail artistique de certain-e-s confrères et consœurs. N'ayant pu tous les exposer, nous vous présentons au fur et à mesure les réalisations de ces autres talents.

Voici le travail d'Amalia Varesi.

Pourriez-vous, en quelques mots, nous décrire votre parcours ?

Née à Athènes, j'ai intégré The Metropolitan College of Athens en Art et Design après la fin de mes études secondaires. En 2012, j'ai commencé mes études à l'Ecole Supérieure d'architecture de Saint Etienne (en France) et j'ai ensuite poursuivi mon cursus en architecture à la Faculté UCL/LOCI Bruxelles. Depuis 2017, j'exerce le métier d'architecte à Bruxelles. En parallèle, je poursuis mes recherches et créations artistiques.

Comment avez-vous débuté votre activité artistique ? Quel a été le déclic ?

Dès mon jeune âge, j'ai été attirée par les arts. D'abord, grâce à l'apprentissage théorique et pratique de la musique. Ensuite, les différents voyages que j'ai eu l'occasion de réaliser ainsi que mon parcours académique ont éveillé ma curiosité et m'ont permis de découvrir le monde de l'art, développer ma passion et créer mes premières expériences artistiques. Cependant, c'est en arrivant à Bruxelles que j'ai senti le besoin de m'exprimer librement à

travers la peinture sur des thématiques qui me touchent particulièrement.

Votre activité artistique influence-t-elle votre architecture ? Ou le contraire ?

Dans mon travail, j'utilise la peinture, les dessins et les collages dans le processus de conception d'un projet d'architecture. Contrairement à des images photoréalistes, ces outils d'expression s'éloignent de toute tentative de réalisme, permettant d'exprimer des intentions et des atmosphères (reliant éléments géométriques bidimensionnels et références artistiques). Or, il existe dans la peinture une grande liberté d'expression que je n'arrive pas à retrouver dans l'architecture. Même si le processus de conception est tout à fait fascinant, l'aspect intuitif ou créatif seul n'est pas suffisant pour rendre un projet réalisable.

Comment définiriez-vous votre style ? Est-il identique à votre style architectural ?

Je décrirais mon art comme expérimental. Dans mes créations, je teste différents formats, techniques (à la fois des peintures à base d'eau telles

que les aquarelles, des acryliques, des encres et des huiles), couleurs, textures, lumières, etc. Rien n'est figé mais en constante évolution.

En architecture, ma démarche consiste à créer des espaces agréables à vivre. Dans un esprit de pragmatisme et de rationalité, je cherche à trouver des solutions efficaces, proposant des projets flexibles en interaction avec leur environnement et dans le respect du budget. Je suis sensible aux détails et à l'esthétique d'une architecture épurée, je trouve la beauté dans les lignes sobres, les matériaux bruts et les jeux d'ombre et lumière.

Avez-vous un modèle artistique ? Et en architecture ?

Dans mon travail artistique, je puise mon inspiration dans les courants artistiques du XIX^e et début XX^e siècle et plus particulièrement dans la technique impressionniste de Claude Monet et Auguste Renoir, l'expression de l'émotion dans les tableaux de Vincent Van Gogh et le réalisme mélancolique dans les compositions de Edward Hopper... Durant mes études j'ai beaucoup étudié le travail des architectes Alvar Aalto, Louis



© Amalia Varesi

Kahn, Luigi Snozzi, Peter Zumthor, etc. Je me sens donc très proche de leur approche architecturale à la fois poétique et réaliste. J'aime également la démarche des architectes Lacaton & Vassal : leur vision humaniste de l'architecture et leur volonté de faire avec ce qui existe permet de se concentrer sur l'essentiel et pourrait s'appliquer à plusieurs bâtiments existants à Bruxelles. Mais celui qui a le plus influencé mon développement artistique c'est l'artiste-architecte Gordon Matta-Clark. Figure emblématique des années 1970, il a réussi à combiner l'art, l'architecture et l'engagement politique dans l'ensemble de ses œuvres.

Quels sentiments ou émotions essayez-vous de transcrire dans vos œuvres ?

Privilégiant l'expression de la sensibilité, j'essaie de transcrire dans mes œuvres les sentiments de tension et de mouvement. Le but étant de mettre en avant les forces créatrices du monde, d'exprimer mes propres questionnements sur l'existence et de jouer avec les dualités vie-mort, lumière-obscurité qui ont tant inspiré les grands artistes de l'histoire. L'Homme et la nature sont des thématiques récurrentes dans mes créations.

Chacune de vos œuvres est inspirée par une chanson, quel est le processus de création ? Une chanson s'impose-t-elle à vous à un moment précis ?

En effet, mes créations font référence à des compositions musicales et surtout aux émotions qui peuvent être déclenchées/provoquées par une mélodie ou une chanson. Cela me permet de donner un rythme et de créer des atmosphères picturales polyphoniques. Les sons se traduisent en couleurs, formes et en mouvements, façonnant ainsi mon propre langage.



© Amalia Varesi

DU CÔTÉ DE CHEZ VOUS

Retrouvez dans chaque édition l'actualité de votre Conseil



Bienvenue à Meritë qui vient compléter l'équipe administrative du Conseil de BCBW.

Intégrer l'équipe de l'Ordre des Architectes est un immense honneur pour elle. Elle aime la lecture, la natation, le yoga et le sport en équipe (tennis, volley-ball, etc.). Son expérience au sein de divers secteurs administratifs l'a enrichie sur le plan professionnel et relationnel.



Et à Fanny, secrétaire adjointe au Conseil de Namur.

Future épouse et maman dévouée de deux adorables filles, elle croque la vie à pleines dents. L'humour et la convivialité sont ses fidèles alliés. De nature optimiste et passionnée, sa soif d'apprendre n'est jamais étanchée : économie, géopolitique, juridique, sociologie sont tant de sujets dont elle dévore podcasts et conférences. Elle aime également le grand air, les voyages et particulièrement l'aventure. Elle a eu la chance d'aiguiser ses connaissances administratives et législatives au travers d'expériences enrichissantes (cabinets d'avocats ; import/export international ; marque automobile allemande).

L'OApero du Luxembourg

Le 16 février, le Conseil de l'Ordre du Luxembourg et l'AAPL se sont associés pour accueillir les architectes stagiaires de la province.

Cet événement a également été l'occasion pour les participants de se familiariser avec les actions et réalisations de l'Ordre, dans une ambiance chaleureuse et confraternelle.



Les vœux de Namur

La réception des vœux du Conseil de Namur s'est tenue le 26 janvier à la brasserie Houppé. Ce fut à nouveau un beau moment de convivialité et de partage entre architectes.



SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK, TWITTER, LINKEDIN & INSTAGRAM



POSEZ VOS QUESTIONS
VIA L'ONGLET
« CONTACT »,
L'ORDRE Y RÉPOND
RAPIDEMENT !